



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX PLACE JL
CHRETIEN**

Arrêté de police N° 66/2022 (ST) du 04 octobre 2022

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société des eaux Véolia de Douai
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste place JL CHRETIEN
dans le cadre du remplacement d'un poteau d'incendie.

ARRETE

- Article 1** Des travaux de remplacement d'un poteau d'incendie seront réalisés à partir du lundi 10 octobre 2022 et pour une durée de 10 jours place JL CHRETIEN.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et le stationnement supprimé sur l'emprise des travaux.
- Article 3** La société des eaux Véolia exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 4** La société des eaux Véolia dont le siège est situé au 676 rue Maurice Caullery 59500 Douai.
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI.
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 04 octobre 2022



Pour le Maire empêché,
L'Adjointe Déléguée
C.AMADEI